

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Mallet	Numéro de permis 1064008	Date d'inspection Le 23 novembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Tina Mallet		Numéro de téléphone (506) 336-8516	
Adresse 140 chemin des Huitres Haut-Shippagan NB E8S 2N6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- La garderie respect les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19.
- Le matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure sont conforme à la loi et règlement sur les services à la petite enfance.
- La garderie planifiée des activités et a commencé un travail de documentation et prévois suivre une formation sur le sujet prochainement.
- Il faudra changer le nom et le numéro de téléphone du mentor de la qualité qui est affiché dans la garderie.
- Nous avons une discussion au sujet du projet d'agrandissement de la garderie

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 novembre 2020

Date

original signé par
Tina Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 novembre 2020

Date